

Édito

Au 21ème siècle, tout tend à démontrer que le combat pour la liberté d'exprimer son opinion est loin d'être gagné ! Lanceurs d'alerte traînés devant les tribunaux, journalistes accusés de diffamation et censurés politiquement et financièrement, ...

Au CPN, aussi, les agents qui osent s'exprimer subissent des pressions de la part parfois de ceux-mêmes qui, suite à l'attentat à Charlie Hebdo, se revendiquaient défenseurs de la liberté d'expression et appelaient à des minutes de silence à l'Administration !

Pourtant, nos politiques et nos directeurs seraient bien inspirés de ne pas prendre à la légère ce qui leur est renvoyé.

En effet, les alertes ont toujours émané du terrain.

Elles sont révélatrices de dysfonctionnements réels et devraient servir de points d'appui pour permettre de s'améliorer.

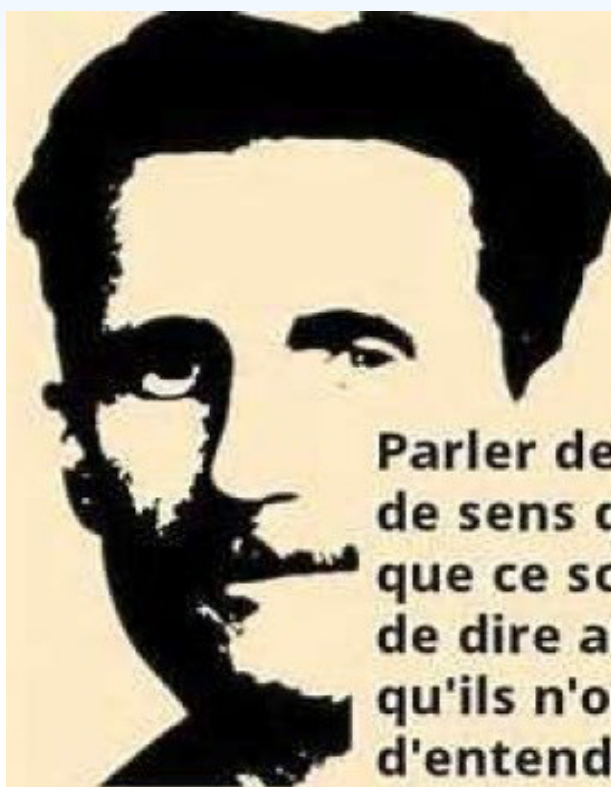
Fonctionner uniquement sur une logique descendante de management par la peur n'amènera rien de bon.

Effectivement, aujourd'hui, la Direction va dire que tout va bien mais ce n'est qu'illusion car de nombreux agents ont peur de s'exprimer, de signaler, ...

Le CHSCT s'est prononcé en faveur d'une démarche de prévention des RPS pilotée par l'INRS et la CARSAT mais encore faut-il pour cela fonctionne, que la parole soit protégée !

Sachez que vous n'êtes pas seuls et que vos représentants CGT sont là pour vous aider.

Le secrétaire



Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux autres ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.

GEORGE ORWELL (1903-1950)

**Non au management par la peur et l'intimidation !
Ne les laissons pas confisquer notre droit à nous exprimer !**

Dialogue soi-disant social P.2 et 3
Grèves et manifestations P.4 à 6

Vos droits P.7 et 8
Pourquoi se syndiquer ? P.9

Contre les violences faites aux femmes P.10
Les collectifs CGT CPN P.11

Dernières brèves P.12
Un conte de Noël P.13
Coin des instances P.14 et 15
RDV sur Facebook P.16

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Emmanuel FLACHAT, Florence MERLIN, Cédric ROUX, Amélie DRIGET et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
Site internet : www.lacgtducpn.com

Un hôpital où il ne fait pas bon tout dire !

Le Centre Psychothérapique de NANCY a pris ces dernières années un virage autoritaire très dangereux que la CGT dénonce avec force.

Encore récemment, plusieurs exemples ont choqué les agents et les représentants syndicaux que nous sommes :

- pour avoir osé contester le projet de réorganisation du Pôle du Grand NANCY lors du CHSCT extraordinaire du 15 mai 2017, le médecin responsable de l'Unité E a brusquement été prié d'aller exercer ailleurs sur décision conjointe du chef de pôle et du Directeur (après avis du bureau de la Commission Médicale d'Etablissement),
- Pour avoir simplement refuser l'ordre de laisser un agent seul avec 15 patients pendant que le second était prié de récupérer à la cafétéria un patient qui faisait un malaise, les 2 agents en poste sur l'Unité 6 SL (en effectif de grève !) ont eu droit à un courrier du chef de pôle et à un recadrage dans le bureau du Directeur des Soins, ...

Déjà en 2012 à l'époque du service que l'on appelait encore Unité 1, plusieurs agents avaient été sanctionnés pour simplement avoir eu la prétention de demander une table ronde avec la préfecture et l'ARS à propos de la violence et des hospitalisations d'office ! Tous avaient dû passer devant un comité d'analyses mené par la Direction pour apprendre qu'ils devraient repostuler sur leur propre poste, l'unité étant dissoute pour être reconfigurée !

Plus proche de nous, en 2016, l'exemple fait de l'équipe de l'USP du Centre Pénitentiaire de Maxéville, passée à la question par un comité d'analyse pour s'entendre dire en guise de conclusions que l'équipe serait dissoute et le service reconfiguré ! Une belle façon d'aborder les vraies problématiques organisationnelles, qui ne sont aujourd'hui toujours pas résolues.

Les exemples ne manquent malheureusement pas !

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les colères et « descentes » d'un chef de pôle dans les services dont il a la charge, nous en avons déjà suffisamment parlé et toutes les organisations syndicales les ont largement dénoncés.

Cette censure, cette volonté de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un seul discours dominant, une seule manière de penser, nous ramène à des heures sombres de notre Histoire.

La CGT se posera toujours en rempart, continuera à dénoncer ces méthodes et accompagnera les agents victimes dans toutes leurs démarches.

L'importance est que les « lanceurs d'alerte » continuent à exercer leur droit légitime à questionner, à révéler ce qui ne devrait pas se passer dans un établissement de santé mentale que ce soit en termes de management ou de prises en charge du patient.

Aujourd'hui, de trop nombreux agents nous avouent qu'ils n'osent même plus prendre la parole en réunion, qu'ils ont la trouille de rédiger un ENNOV pour faire état d'un événement indésirable ! C'est inadmissible !

Pour autant, la Direction serait fort inspirée de relire et de faire appliquer la Charte du Droit à l'Erreur qu'avait présentée Mme CREUSAT-COMMENVILLE alors Directrice de la Qualité. Cette charte encourageait les agents à déclarer et les prémunissait de tout risque de sanction même en cas de mauvaise appréciation de la situation dénoncée.

« La peur a changé de camp » comme le disait naguère Henri Krasucki, secrétaire de la CGT.

Les salariés ont peur mais il est possible d'inverser la tendance.

Les représentants du personnel et tout particulièrement ceux siégeant au CHSCT sont là pour vous aider. Ils bénéficient d'une protection et d'une liberté de parole du fait de leur mandat. Ils peuvent se faire vos porte-paroles. Contactez-les !

En guise de conclusion, il y a donc du travail pour restaurer la confiance des personnels si tant est que ce soit la volonté réelle de la Direction !?

La CGT, à travers cet article, souhaite interpeller notre Direction et nos chefs de pôle en pointant les conséquences délétères de ces pratiques sur la santé des agents (RPS, absentéisme, démotivation, ...) Que veut-on demain pour notre hôpital ? Pour la CGT, certainement pas ce que l'on vit en ce moment !

Comment museler les agents ?

Leur rappeler avec force d'adopter une posture professionnelle !

Depuis quelque temps, un nouveau terme est utilisé dans le langage managérial : la posture professionnelle !

Qu'est-ce donc que cette posture professionnelle ?

La posture professionnelle ne voulant absolument rien dire, elle permet à l'encadrement de justifier toute sorte de reproches faits aux agents.

Pas n'importe quels agents bien sûr !

Les principales victimes ?

Ceux qui s'attachent à cultiver un esprit critique, ceux qui ne prennent pas pour argent comptant ce qu'on leur demande, ceux qui peuvent émettre une réserve sur un sujet pour ouvrir un débat nécessaire pour une meilleure prise en charge du patient !

Cet argument vide de sens camouflé sous le terme de posture professionnelle a pour but de créer la stupeur chez l'agent à qui elle est opposée avec tout le poids de la hiérarchie.

Cela permet ainsi de dérouler des arguments médiocres et infondés sur le personnel rebelle pour mieux le museler et lui faire peur.

Le but ?

Faire rentrer dans le rang celui qui amène une ouverture d'esprit, celui qui voudrait enrichir un projet, ..., en bref, celui qui est en complet décalage avec la ligne managériale de l'établissement : réduction des coûts, réduction de la masse salariale, diminution de l'offre de soins pour mieux favoriser les cliniques de psychiatrie privée et le renvoi de nos patients vers l'associatif ou le libéral au détriment d'un service public garantissant l'accès aux soins à tous.

L'infantilisation des individus, la culpabilisation lancinante et incessante de ces derniers, les pressions et les peurs instillées, la posture professionnelle sont autant de procédés odieux utilisés désormais pour asseoir un management autoritaire et un « fascisme intellectuel »

Aux côtés de la CGT, il est encore possible dans notre hôpital de conserver notre dignité, notre esprit critique, notre conception hospitalière de la psychiatrie publique et proposer des alternatives.

Rejoignez-nous !

Et côté dialogue social avec les organisations syndicales, ça donne quoi ?

Il aura fallu plusieurs courriers et interpellations à l'Agence Régionale de Santé, une saisine de l'inspecteur du travail pour entrave (caractérisée et transmise au Procureur de la République) et une pression constante pour qu'enfin, la Direction daigne prendre conscience de la situation :

- reprise de réunions sur divers sujets (ENNOV, postes aménagés, ...)
- remise à jour du fonctionnement du CHSCT (d'où d'ailleurs, la reprise du secrétariat de l'instance par les représentants CGT, Emmanuel FLACHAT et Cédric ROUX)
- réamorçage du travail sur les RPS avec l'accompagnement de l'INRS et de la CARSAT, ...

Pour autant, la CGT a bien conscience que c'est le rapport de force qui a fait et fera encore ou non bouger les choses, que cela se fera avec les agents et certainement pas sans eux !

Certains se déclarent très satisfaits d'aller discuter avec le Directeur dans son bureau mais que croient-ils obtenir en travaillant ainsi et d'ailleurs, qu'obtiennent-ils ?

Ce n'est pas la conception du syndicalisme selon la CGT.

Nous resterons fièrement un syndicat d'opposition et de propositions, mais en aucun cas, un syndicat d'accompagnement !



La CGT du CPN poursuit la lutte contre la casse du code du travail et de la psychiatrie publique et pour nos salaires !

Face aux attaques menées par la clique MACRON - PHILIPPE - PENICAUD - BUZYN, la CGT persévère dans la bataille contre la politique antisociale que le gouvernement tente de faire passer pour une avancée considérable pour les français ou au mieux un mal nécessaire.

Affaiblir la protection des travailleurs, compliquer l'accès aux soins pour les populations et continuer à maltraiter les soignants, sont des attaques inacceptables pour la CGT.

Nous ne renoncerons pas et revendiquons toute notre place de syndicat d'opposition à cette tendance réformatrice à tout va (sauf dans le bon sens !)

La mobilisation ne doit pas faiblir sinon nous allons le payer très cher et nos patients également. La CGT s'emploiera à maintenir la pression en usant de toutes les initiatives possibles pour obtenir d'urgence un changement de politique ! Ne lâchons rien !

Grève du 10 octobre 2017 spécifique à la fonction publique



L'équipe de la CGT du CPN dans les rues de NANCY pour manifester contre :

- la casse du service public,
- le manque d'effectifs,
- la réintroduction du jour de carence,
- le gel des salaires des fonctionnaires,

Partout en France, les agents publics se sont rassemblés pour demander au gouvernement de revoir sa copie et de prendre très au sérieux ce mouvement de grogne.

Grève des 18, 19 et 20 octobre 2017 contre le plan de réduction budgétaire imposé par l'ARS



3 jours durant, la CGT du CPN a informé professionnels et usagers à la barrière (entrée de l'hôpital) de l'infâme plan de restriction budgétaire imposé par l'Agence Régionale de Santé.

Des coupes budgétaires sans précédent conduiront le CPN pour la 1ère fois de son histoire à être en déficit.

Sur 10 ans, ce sont l'équivalent de 10 millions d'euros qui risquent de nous être confisqués.

C'est inadmissible à l'heure où l'hôpital sombre inexorablement : manque de lits, personnels épuisés et mal considérés, absentéisme en hausse, annonce de fermeture de certaines structures, ...

A l'occasion de la visite d'inspecteurs de l'ARS dans notre établissement du 18 au 20 octobre 2017, la CGT ne pouvait rester sans réagir.

Un préavis de grève a donc été déposé et les agents invités à manifester dans le hall de l'Administration le 20 octobre dernier. A l'invitation de la CGT, les agents ont pu nous accompagner pour discuter avec les délégués de l'ARS, quelque peu dépassés par la situation de crise que traverse actuellement le CPN. Il leur a été demandé de faire remonter au Directeur de l'ARS que l'on refusait de continuer à travailler sans moyens et dans les conditions actuelles !

Grève du 16 novembre 2017

A l'occasion de la journée de grève nationale contre la politique du gouvernement, la CGT du CPN avait également déposé un préavis de grève locale ce qui nous a permis d'être reçus par la Direction pour débattre de revendications locales.



Les revendications déposées par la CGT du CPN lors de la rencontre avec la Direction

1) Mettre en place les préconisations du CHSCT adoptées depuis 2016

- Faire appel à un ingénieur biomédical pour la maintenance et de l'étalonnage des D.M.
- Protection juridique et fonctionnelle des agents : note d'info à faire par Mme BOULAND et demande de transmission de la convention Police / Santé / Justice
- Etudes ergonomiques à mener en priorité sur 2017 : fauteuils veilleurs de nuit, aménagement des postes bureautiques et étude sur les postes des préparateurs Pharmacie
- Note d'info à faire pour mieux communiquer autour des déclarations d'AT à faire suite à ENNOV violence
- Mise en place de la sous-commission ENNOV validée en réunion du 28/02/2017 pour revenir sur les ENNOV les plus graves et proposer des actions correctrices
- Priorités d'actions CHSCT pour 2017 :
 - a) prévention des RPS
 - b) mise en place d'un pôle santé au travail articulé autour du Médecin du Travail avec un psychologue du travail (à recruter), l'assistante sociale du personnel, l'ergonome, ... et qui puisse travailler en lien étroit avec le CHSCT
 - c) mise en place d'enquêtes CHSCT et de visites de services périodiques
 - d) mise en place de la commission des postes aménagés attendue depuis des mois

2) Respecter les engagements pris par la Direction lors de réunions avec la CGT :

- politique sociale du CPN : engagements pris par la Direction le 14 avril 2017 de faire une note sur les aides CGOS (Crèche), logements de fonction « tampon » accessibles pour des agents en difficulté et présentation en CHSCT du rapport annuel de l'ASE du personnel
- formation continue : revendications déposées par la CGT en matière d'amélioration de la formation continue et

de la commission de formation (CTE du 29 mars 2016 et courrier du 27 janvier 2017)

- mobilité (règles et transparence en cas de refus) : validation en CTE du 23 juin 2015
- éclaircissements autour de la Direction des Affaires Juridiques du CPN : présentation, modalités de saisine,

3) Mettre à jour les tableaux d'effectifs par service + effectifs minimum de grève actualisés et respect du droit de grève

Les derniers tableaux ont été présentés en CTE en 2012 ! Entrave au droit de grève sur le CPN envoyée à l'ARS et à la Préfecture :

- Procédure d'assignation irrégulière
- Absence de négociation systématique avec l'organisation syndicale dépositaire du préavis
- Absence de transmission à l'OS du nombre de grévistes et d'agents assignés
- Manipulations managériales pour ne pas comptabiliser les grévistes ou dissuader les agents

Comme à Ravenel, nous souhaitons obtenir mensuellement les effectifs nominatifs par service. Cela permettrait d'avoir un meilleur suivi des situations et d'agir pour réajuster les effectifs minimum actuels insuffisants.

4) Clarification sur le projet de réorganisation du PGN

Etat des lieux ARS ? Reprise des groupes de travail : objectifs recherchés, calendrier, ?

Explications autour de l'éviction du Dr FERNANDEZ et mesures mises en place par la Direction pour accompagner les agents / les patients de l'Unité E alors que le projet PGN est toujours suspendu. Quelle analyse bénéfices / risques a été faite avant de cautionner cette décision ?

5) Démarche de prévention des RPS

Volonté réelle de la Direction de s'engager dans cette voie ? Décision de la CME et implication des chefs de pôle dans la prévention et la formation ? OK pour l'accompagnement INRS.

Le 17 novembre 2017 : pour une psychiatrie humaniste

A l'appel de la CGT, les agents de l'Hôpital de Ravenel (Mirecourt) étaient en grève pour dénoncer le plan de retour à l'équilibre qui va impacter durement leurs conditions de travail et les prises en charge des patients.

250 agents ont investi le bâtiment de l'Administration pour crier leur colère et demander les moyens de pouvoir continuer à soigner dignement.

Ravenel - CPN, même combat ! Tous ensemble, nous subissons malheureusement les mêmes difficultés et le même management.

Une délégation de la CGT du CPN était sur place (*plus de photos sur notre page Facebook*)



Suite à cette mobilisation réussie, qui démontre que le rapport de forces est la seule solution qui fonctionne face à des directions « autistes », la CGT de Ravenel a obtenu :

- **le paiement en heures supplémentaires des renforts de personnels rappelés sur leurs repos,**
- **le recrutement dans un premier temps d'un infirmier,**
- **le rappel aux retraités pour provisoirement palier la pénurie en personnels,**
- **une démarche plus active pour recruter directement au niveau de Pôle Emploi et des IFSI,**
- **l'ouverture de concours et la régularisation des trop nombreux contractuels vers enfin une stagiarisation dans la fonction publique et à terme, une titularisation,**
- **le report des congés 2017 non-pris sur l'année 2018 pour les agents des 3 unités les plus en difficulté, ...**

Ces mesures sont bien entendu insuffisantes à elles-seules mais la CGT attendait le 30 novembre 2017 pour avoir plus d'information sur les différents scénarii que devaient présenter les auditeurs mandatés par l'Agence Régionale de Santé et discuter des options qui pourraient être mises en place dans le cadre du plan de redressement de l'Hôpital.

Le verdict est aujourd'hui tombé : fermeture de plusieurs services dont des unités de jour ! La Direction et l'ARS sacrifient ainsi les patients et les agents au nom du retour à un équilibre financier alors que l'un comme l'autre sont responsables de la détérioration de la situation budgétaire de Ravenel.

LAMENTABLE !

Pour autant, la lutte se poursuit. La CGT du CPN affiche bien évidemment tout son soutien à nos camarades vosgiens.

Soyons clairs, la CGT qu'elle soit de Ravenel ou du CPN, refusera toujours catégoriquement les plans d'austérité imposés par l'ARS qui se traduisent automatiquement pour nos directeurs par le remède miracle : supprimons des postes; fermons des lits et des services !

NON aux politiques d'austérité dans nos hôpitaux psy.



VOS DROITS



Visite médicale auprès d'un médecin agréé

Dans le cadre de leur titularisation, tous les agents de la fonction publique hospitalière doivent passer une visite auprès d'un médecin agréé.

Cependant, quelques règles de droit sont bonnes à rappeler :

- les heures utilisées pour cette visite doivent être comptabilisées comme faisant partie de votre temps de travail,
- l'établissement employeur doit prendre en charge la totalité des frais inhérents à cette visite.

Tout ceci est stipulé dans l'article n°88-386 du 19 avril 1988, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés maladie des agents de la fonction publique hospitalière.

Contractuels : règles en matière de résorption de l'emploi précaire

La LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la LOI n°2016-483 du 20 avril 2016 prévoit selon la qualification de l'agent, l'organisation d'examen professionnel réservé ou bien de concours réservé ou bien de recrutement réservé sans concours pour les agents contractuels qui occupent des emplois répondant à des besoins permanents.

Cette possibilité d'être titularisé est un droit individuel !

Peuvent prétendre à ce droit :

- Les agents en CDD à temps au moins égal à 50% (temps supérieur à 50% comptabilisé comme temps plein ou temps inférieur à 50% comptabilisé comme 75%) (pour les travailleurs handicapés, tout temps partiel vaut temps plein) et les CDD ayant travaillé au moins 4 ans (en équivalent temps plein) sur les 6 ans précédant le 31/03/2011 ou ayant travaillé au moins 4 ans sur les 6 ans précédant le recrutement dont 2 ans effectués avant le 31/03/2013.
- Les agents en CDI en fonction au 31 mars 2013 sur un temps au moins égal à 50%.

Attention, cette mesure prend fin au 31 mars 2018.

L'application de la loi de la résorption des agents non titulaires fait obligation au directeur de recenser et d'informer les ayant-droits de leur choix d'être titularisés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants CGT.

Protection fonctionnelle : rappel de vos droits

Tout agent public victime de violence, de discrimination, d'incivilités, ..., peut demander à être protégé par son employeur au titre de la protection fonctionnelle.

Il doit pour ce faire adresser au Directeur une demande sous forme d'un recommandé avec AR.

L'employeur se doit de motiver son refus.

En cas d'acceptation, l'employeur peut proposer diverses mesures : changement d'affectation du professionnel pour ne pas continuer à l'exposer au risque, envoi d'un courrier à l'agresseur, ..., mais cela peut aller jusqu'au signalement au Procureur de la République ou à la prise en charge financière des frais d'avocats.

Texte de loi : article 11 de la loi du 13 juillet 1983



VOS DROITS



Le Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Depuis le 1er janvier 2017, le DIF, Droit Individuel à la Formation, n'existe plus pour les agents du public. Il est remplacé par le CPF, Compte Personnel de Formation, mis en place par l'ordonnance du 19 janvier 2017.

Pour rappel, tout fonctionnaire a droit à la formation professionnelle tout au long de sa vie.

Il peut également bénéficier de périodes de professionnalisation comportant des actions de formation en alternance et leur permettant soit d'exercer de nouvelles fonctions au sein d'un même corps ou cadre d'emplois, soit d'accéder à un autre corps ou cadre d'emplois.

Également «Tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en oeuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.»

A la fin de chaque année, le fonctionnaire obtient 24 h jusqu'à acquérir 120 h (pour ceux qui n'ont pas encore leurs 120 h correspondant à l'ancien DIF) et ensuite 12 h jusqu'au nouveau plafond du CPF qui atteint 150 h.

Pour les agents de la catégorie C, le dispositif de CPF peut être porté à 400 h !

Quoi qu'il en soit, les heures anciennement cumulées dans le cadre du DIF sont transférées dans le CPF.

Ces heures de formation sont mobilisables par l'agent, principalement sur son temps de travail

Le compte personnel de formation permet au fonctionnaire d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Tout refus doit être motivé par l'employeur.

Au bout de 2 refus consécutifs pour la même action de formation, tout nouveau refus devra passé devant l'instance compétente qui devra statuer sur la question.

La CGT vous informe dans cette gazette mais déplore qu'aucune sensibilisation n'ait été faite aux agents à ce jour sur leurs nouveaux droits.

Compte épargne temps : restez maître de votre crédits d'heures

De nombreux agents nous interpellent cette année devant le forcing fait par certains cadres pour qu'ils ouvrent un Compte Epargne Temps.

Toute coïncidence avec une épuration des balances horaires en cette fin d'année et une volonté de faciliter les tests 2018 sur le futur logiciel Chronos est bien sûr fortuite !

Au-delà des raisons qui poussent à travestir la réglementation, la CGT tient à rappeler que le C.E.T. est ouvert à la discrétion de l'agent.

Concernant les CA non-pris :

A la fin de l'année, il est prévu comme d'habitude que les agents bénéficient d'une tolérance leur permettant de poser les CA 2017 non-pris sur 2018 jusqu'à fin janvier.

Cette pratique est d'autant plus incontestable que cette année, les vacances scolaires de Noël sont d'une semaine en 2017 et l'autre en 2018.

Si vous n'avez pas pu tous les prendre en raison d'une absence pour maladie en 2017, le report est de droit pendant 11 mois.

Concernant les heures au-delà de la balance horaire annuelle (+ 28 h) ou les RTT non-pris :

La question a été posée à la Direction en octobre et en novembre. La réponse a été claire : rien d'alarmant n'a été noté à l'examen des plannings !

Ne vous laissez donc pas imposer un CET dont vous ne voulez pas et contactez-nous en cas de problème.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Quand ils ont voulu toucher à la RETRAITE
Je ne suis pas descendu dans la rue, pour moi la retraite,
c'est pas pour aujourd'hui.

Quand ils ont voulu toucher à l'UNEDIC
Je ne m'en suis pas inquiété, j'avais un emploi.

Quand ils ont voulu toucher à la
FORMATION PROFESSIONNELLE
J'en avais pas besoin, j'avais fait des études.

Quand ils ont voulu toucher aux
ALLOCATIONS FAMILIALES
Je n'ai pas bougé, je n'avais pas d'enfant

Quand ils ont voulu toucher à la SÉCURITÉ SOCIALE
Je suis resté impassible, car j'avais une bonne mutuelle

Quand ils ont voulu toucher aux SYNDICALISTES
Je ne me sentais pas concerné, je n'étais pas syndiqué

QUAND ILS M'ONT VIRÉ, JE N'AI RIEN COMPRIS
JE N'AI MÊME PAS PU OUVRIR MA GRANDE
GUEULE
CAR J'ETAIS TOUT SEUL COMME UN C...



Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Pour mettre un terme aux violences faites aux femmes ... et à la loi du silence

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes, est arrivée cette année dans une actualité brûlante.

En effet, des centaines de milliers de femmes victimes de harcèlements et d'agressions sexuelles se mobilisent pour dénoncer publiquement leurs agresseurs, connus ou non, avec les hashtags #balancetonporc et #metoo. Le mouvement est mondial.

Quelques chiffres pour affronter la réalité...

En France au travail :

- 8 viols ou tentative de viol ont lieu chaque jour sur les lieux de travail ;
- 20% des femmes ont été victimes d'harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle ;
- 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

En France dans la vie quotidienne :

- 1 femme meurt tous les 2 à 3 jours sous les coups d'un conjoint ou ex -conjoint,
- 1 femme est violée toutes les 7 minutes.

Les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail sont une menace sur l'emploi et la carrière : refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, évolution de carrière bloquée, refus de promotion, licenciement... Les violences conjugales et intra-familiales sont aussi des conséquences sur le travail des femmes qui les subissent.

Nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale ne sont pas épargnés. Même la Ministre de la Santé a déclaré : « comme beaucoup de femmes, j'ai eu affaire à des comportements très déplacés dans mon milieu professionnel médical ». Mais il ne suffit pas seulement qu'elle s'offusque, le gouvernement doit mettre en place un plan d'urgence contre les violences sexistes et sexuelles.

C'est pourquoi la CGT demande à la ministre de mettre en œuvre un plan d'action avec des moyens contre les violences sexistes et sexuelles dans notre champ professionnel :

- l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme nouveau thème de négociation obligatoire dans tous nos établissements,
- l'obligation d'accords égalité dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative et dans le secteur lucratif de la santé, avec un volet sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- l'application et l'amélioration du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique,
- de nouveaux droits pour protéger, aider et soigner les femmes victimes de violences au travail ou conjugales et infra-familiales, et garantir le maintien de leur emploi,
- une réelle politique de prévention sur les lieux de travail,
- de réelles sanctions envers les agresseurs si les faits sont confirmés,
- une formation pour les étudiant.e.s et des professionnel.le.s de santé et d'action sociale, des personnels des ressources humaines, des représentant.e.s des CHSCT

La CGT a appelé l'ensemble des salariés, hommes, femmes, à participer aux rassemblements et aux manifestations dans les territoires le 25 novembre dernier : journée contre les violences sexistes et sexuelles, pour dire STOP aux violences contre les femmes aussi bien au travail et dans la vie.



Le coin des collectifs de la CGT du CPN

Le travail social tire la sonnette d'alarme

Le 20 novembre 2017, à l'appel entre autres de la CGT, s'est déroulée la Grève Générale du Secteur Social et Médico Social. Les travailleurs sociaux ont pu crier leurs revendications dans la rue et tirer la sonnette d'alarme sur le plan national, face à une crise profonde des Valeurs du travail social (et ce dans tous les milieux)

Cette grève avait lieu pour :

- refuser la marchandisation de nos secteurs et le développement des politiques d'austérité qui entraînent des diminutions de financement des services publics et de l'action sociale, avec pour conséquences une dégradation des conditions de travail et une souffrance au travail ;
- refuser la casse de nos acquis sociaux facilitée par la loi travail XXL, la généralisation des appels à projets et le démantèlement de nos conventions collectives
- refuser le renforcement de la politique d'enfermement des mineur.e.s et exiger le maintien d'une justice des mineur.e.s spécialisée et éducative.

• refuser une commande publique qui verse de plus en plus dans le contrôle social des opprimés : demandeurs d'emploi, mineurs isolés, familles à la rue...

- refuser une commande publique qui verse de plus en plus dans le contrôle social des opprimés : demandeurs d'emploi, mineurs isolés, familles à la rue qui tourne ainsi le dos aux valeurs d'intérêt général et de solidarité que fondent nos engagements ;
- refuser une standardisation du travail engendrée notamment par les nouveaux modes de management, et qui démarre dès les centres de formation où les étudiants sont livrés à des conditions d'étude et de stage de plus en plus intenable.

Il est important que nous restions mobilisés pour défendre ces valeurs du travail social que auxquelles nous croyons.

La CGT reste engagée en ce sens

Sur le CPN, vous pouvez contacter notre référente Vanessa JUPPONT pour toute question.

Le collectif des psychologues de la CGT du CPN

Le collectif des psychologues de la CGT du CPN s'est à nouveau réuni le 28 novembre dernier.

Un courrier avait été adressé précédemment à la Direction pour évoquer spécifiquement certaines problématiques propres aux formations des psychologues mais aussi demander à être associé aux modalités de décompte du temps de travail sur le futur logiciel CHRONOS.

Sans surprise, ce mail est resté lettre morte....

Lors du dernier collectif, les psychologues ont déploré l'absence de dialogue social avec le nouveau DRH d'autant qu'auparavant, plusieurs réunions avaient eu lieu du temps de M.MESTELAN.

Ces rencontres permettaient d'échanger sur des problématiques spécifiques et font cruellement défaut aujourd'hui.

Depuis, RIEN !

Pourtant, plusieurs domaines RH mériteraient des réponses : la formation, les contractuels, les vacances de poste, la mobilité, le management,

Le collectif a donc décidé d'interpeller le Directeur afin d'être enfin entendu.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre référente, Anne BOURA

Prochaine réunion : le 30 janvier 2018

Dernières brèves !!!



En finir avec l'ordre infirmier

Cela fait plus de 10 ans que les infirmiers refusent de payer pour travailler, qu'ils rejettent cette structure ordinaire dont ils mesurent aujourd'hui l'inutilité.

Avec à peine 3 % de participation de la profession aux dernières élections départementales ordinaires, en juin 2017, les infirmier-e-s apportent une réponse cinglante aux inacceptables pressions.

Que de péripéties depuis cette décennie, que de promesses puis de volte-face de la part de nos différents gouvernants.

Malgré tout, plutôt que d'abroger la loi HPST de 2009 qui rendait obligatoire l'inscription aux Ordres, la Ministre Touraine a fait le choix, dans sa loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, d'accroître les prérogatives données aux Ordres professionnels.

Fort de ce soutien, l'Ordre National Infirmier, aidé en cela par des directrices-eurs d'ARS, des chefs d'établissement, n'a eu de cesse de procéder à des pressions, des menaces, des intimidations en tout genre.

Et pour cela, ils ne regardent devant rien en faisant appel à une société de recouvrement : l'IJCOF. Ce prestataire privé, donc rémunéré, utilise les procédés les plus déloyaux pour tenter d'intimider les professionnel-le-s.

Après une première relance, ils menacent en brandissant un soi-disant avis de dépôt de requête en injonction de payer ! (Tout justifie la manne d'argent qui proviendrait des cotisations indument spoliées aux salarié-e-s).

Ne vous laissez pas intimider par ces courriers ! Ils sont envoyés en lettre simple, sans recommandé ni accusé de réception. Il ne faut pas répondre, vous n'êtes pas censé les avoir reçus !!! Il s'agit de bluff ni plus ni moins !

On peut d'ailleurs s'interroger : comment cet organisme a-t-il pu obtenir les coordonnées de ces agents salarié-e-s ?... Aujourd'hui, rien ne vous oblige à vous inscrire à l'Ordre. Aucun décret n'a été publié vous y obligeant !

Preuve que ces procédés fédèrent tout le corps infirmiers contre eux, un courrier vient d'être adressé par l'intersyndicale à Mme BUZYN, Ministre de la Santé.

Quelques documents bien utiles

Une pétition a été mise en ligne par l'UFMICT CGT. A signer massivement sur www.change.org

Plusieurs documents pouvant vous aider figurent sur le site fédéral www.sante.cgt.fr :

- Un Bulletin Fédéral consacré aux ordres professionnels, avec l'argumentaire juridique
- Des tracts et pétitions
- Manuel de résistance contre l'ordre infirmier
- Des modèles de lettres

Certaines directions d'établissements commencent à menacer les personnels infirmiers, si cela vous arrivait, contactez la CGT.

Nous avons régulièrement fait inscrire le sujet à l'ordre du jour du CTE pour obtenir l'engagement de la Direction du CPN de ne pas s'engager dans cette voie.

Aujourd'hui, seule la mobilisation des personnels est nécessaire pour maintenir une forte pression contre les Ordres et le gouvernement.



Un conte de Noël bourré d'humour (noir)

Après avoir été un temps ralentis par une mutinerie des lutins syndicalistes, les grandes manœuvres ont repris de plus belle pour essayer de tenir les délais.

Après avoir longtemps réfléchi, et s'être entourés de groupes de travail constitués des plus grands penseurs, le Professeur SCHWAN et la Direction du CPN vont pouvoir annoncer aux rois mages de l'ARS, la venue tant attendue du divin enfant :

« Le nouveau projet de réorganisation du Pôle du Grand NANCY ! »

L'ARS en est émue, elle ne s'attendait pas à une telle beauté, une telle révolution du soin, c'est une bénédiction qui saura guider sans nul doute chacun d'entre nous vers les cieux les plus radieux de la psychiatrie.

Rendez-vous compte :

- Fermeture du dernier CMP de cœur de ville,
- Fermeture d'hôpitaux de jour à ESSEY,
- Fermeture de l'Unité E et de ses 15 lits,
- Ouverture de méga-complexes de soins en périphérie,
- Externalisation des soins vers le libéral, l'associatif, les cliniques privées en construction, ...
- Réduction d'une partie de notre budget puisque l'ARS prend en compte dans ses calculs notre activité (principalement par rapport à l'hospitalisation)
- Abreuer le grand public de colloques et de séminaires rassurants sur les nouvelles façons de soigner

Faisons-nous vite pardonner nos pratiques anciennes qui visaient à prendre en charge le plus humainement possible nos patients.

Réjouissons-nous chers collègues !

L'ère est à la productivité, à la soumission, à la résignation, à l'obéissance, à la posture professionnelle, pour porter allégeance aux détenteurs de la vérité unique.

Dans cet établissement, tous les hommes et femmes de bonne volonté seront sauvés s'ils se recueillent modestement devant le miracle accompli qui nous fait entrer en toute confiance dans l'Avenir de la psychiatrie.

Pour ceux qui n'y croient pas, ils peuvent s'adresser à la CGT du CPN qui ne s'est jamais associée à ce projet de destruction du service public, qui défendra toujours l'accessibilité aux soins pour tous, fidèle aux valeurs qu'elle avait en son temps contribuées à enfanter :
« la Sécurité Sociale ! »

Joyeux Noël à toutes et à tous !



Actualités des instances

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

CME du 5 octobre 2017 (extraits)

Concernant la mise en chambre d'isolement :

Les obligations et recommandations en termes de mises en chambre d'isolement et également de contention font l'objet des débats nourris qui font remonter quelques dysfonctionnements. Il n'est en effet jamais trop tard pour agir : depuis des années, aucun protocole ne semble avoir été respecté concernant la surveillance et prescription médicale !

Les internes assurent le travail mais se retrouvent bien souvent en difficulté pour faire valider certaines mises en chambre d'isolement, certaines prolongations, ou levées, par un PH comme le demande pourtant la réglementation. Il y aurait quelques confusions au standard pour joindre le professionnel responsable, le flou engendré provoque certains manquements.

Face à ce constat, la présidente de la CME demande à réaliser une EPP sur les chambres d'isolement, glisse avec habilité le fait que certaines équipes infirmières ont tendance à « enfermer » un peu trop rapidement des patients. Aucun débat de fond pour expliquer les raisons de l'augmentation de la violence, des agitations des patients, de la tension permanente sur les équipes et sur la disponibilité des lits !

Pourtant le problème est bien là : l'offre de soins étant de plus en plus dégradée du fait des choix stratégiques et budgétaires de la Direction, elle entraîne irrémédiablement des tensions importantes susceptibles d'engendrer de l'agressivité.

L'assemblée ne semble pas très inquiète sur ce point, se rassurant sur le fait que certains cas ne faisaient l'objet que de simples recommandations, recommandations qui peuvent néanmoins argumenter un réquisitoire devant un tribunal ... «dixit Mme Creusat-Commenville»

Concernant la situation budgétaire :

La directrice financière explique en toute transparence que l'Agence Régionale de Santé reprend arbitrairement à l'hôpital 1 323 800 euros cette année prétextant qu'il est surdoté.

Le plan d'austérité ne s'arrête pas là : l'ARS prévoit de débaser l'hôpital à hauteur de 1% par an pendant 10 ans, soit une perte sèche de 10 millions d'euros environ par rapport à aujourd'hui, ce qui entrainera sans nul doute la création forcée d'un déficit, permettant après de justifier un plan de retour à l'équilibre.

L'ARS justifie son calcul de façon très simple : Elle cote l'activité des hôpitaux selon leur activité :

*L'hospitalisation est cotée avec un coefficient de 1

*L'ambulatoire est coté avec un coefficient de 0,2

Depuis plusieurs années, malgré les mises en garde de la CGT, la Direction de l'hôpital ainsi d'ailleurs que la CME sont allés dans le sens de la bascule de l'hospitalisation sur l'ambulatoire, pour se montrer bon élève de l'ARS. Le résultat ne paye pas, la preuve !

C'est une telle déception que certains membres de la CME expriment clairement leurs regrets d'avoir participé au processus de fermeture de l'intra pour soit disant favoriser l'extra. TROP TARD malheureusement !!!

L'ARS peut se féliciter de sa manœuvre douteuse, même si le travail lui a été simplifié par l'attitude hautement complaisante de la Direction du CPN et de ses médecins chefs de pôle. C'est le hold-up parfait.

Face à ce constat qui ne présage rien de bon pour nos patients dans l'avenir, la CME ne semble pas plus émue pour autant et aucune décision n'est prise pour enrayer le processus. Aucun mot pour préserver l'unité E ni le CMP de Médreville par exemple. Seul le chef de Pôle du G06 exprime clairement le souhait de ne plus fermer des lits sur ce pôle.

D'autres continuent dans le sens voulu de l'ARS d'asphyxier le service public : Le Dr Halling pense redéployer des soins vers l'associatif et Mme Creusat-Commenville réfléchit sur des réorganisations de travail pour permettre des économies, plus de flexibilité, pour se soumettre à la rigueur imposée.

On ne leur dira pas merci.

CTE du 12 octobre 2017 (extraits)

GCS Blanchisserie

En 2018 avec une montée progressive, l'ensemble du linge des établissements du GHT sera lavé par la blanchisserie du CHRU de NANCY hormis le linge des résidents MAS qui sera traité à Ravenel (Mirecourt). La convention passée actuellement avec l'OHS de Flavigny est résiliée à partir de l'année prochaine. Le CPN conservera toutefois en interne sa lingerie relais.

La CGT y voit pour sa part une porte ouverte vers l'externalisation d'un certain nombre de fonctions logistiques assumées jusqu'alors de manière relativement autonome au sein de chaque structure hospitalière. L'accident mortel survenu à la Blanchisserie du CPN et qui a entraîné sa fermeture épargne ainsi à la Direction de devoir muter des personnels de blanchisserie vers le CHRU de Nancy ou

Ravenel.

VOTE : CONTRE (CGT et CFDT)

Bilan social 2016

Sur 2016, il y a eu une forte hausse de l'absentéisme, des accidents de travail et des maladies professionnelles. La CGT pousse un coup de gueule et tient à ajouter que :

- la démarche de prévention des RPS est freinée par la Direction depuis 10 ans
- la réponse aux ENNOV des agents est quasi-inexistante et la commission CHSCT qui avait été validée par la Direction n'a jamais été mise en place
- le dialogue social est au point mort, les propositions des organisations syndicales sont méprisées et nos alertes sur la dégradation des conditions de travail jugées caricaturales !

VOTE : CONTRE (CGT et CFDT)

CHSCT du 21 novembre 2017 (extraits)

Délibération du CHSCT pour permettre de débiter l'accompagnement de l'INRS et de la CARSAT sur la prévention des risques psychosociaux

Il est voté à l'unanimité l'intervention de l'INRS et de la CARSAT qui débutera au cours du premier trimestre 2018.

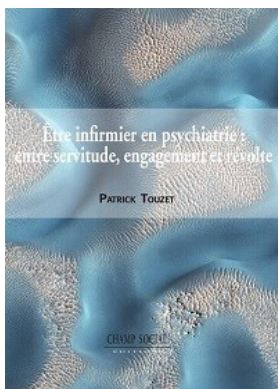
Situation Unité E

La CGT tient à ajouter qu'elle ne s'est pas privée lors de la réunion du 15 novembre 2017 pour dire ce qu'elle pensait des conditions dans lesquelles s'opérait la reprise du projet de réorganisation du PGN, de l'éviction du Dr FERNANDEZ,... ! **Il est en effet clair aujourd'hui que la Direction et l'ARS laissent tout pouvoir au chef de pôle du Grand NANCY pour poursuivre son projet comme il l'entend. Il est donc entériné la fermeture du CMP Médreville, la fermeture de l'Unité E (en une seule fois ou par étapes courant 2018) et les extensions d'horaires dans les CMP les soirs et samedis. La CGT reste opposée à ce projet mais concernant son action au sein du CHSCT, elle maintient sa demande d'enquête sur les RPS une fois que la déclinaison opérationnelle du projet aura été présentée pour avis.**

Surnuméraire patients et conditions de travail au PGN et au G06

La Direction nous livre des chiffres édifiants : 330 jours cumulés de surnuméraire patients depuis le début de l'année dont 120 jours sur l'unité B ! Sur l'Unité C, il y a eu 1,5 patient en plus par jour sur l'année ! On apprend également que la Direction a lancé 242 Whoog en 2 mois et demi pour renforcer les équipes en difficulté !

La CGT alerte la Direction et lui explique que ces Whoog à répétition surtout dans des services bien ciblés dans le top 3 des demandes (Unité 6, MAS, ...) devraient conduire l'employeur à s'interroger sur les raisons de l'absentéisme plutôt que de se satisfaire de l'application Whoog. Il est urgent de travailler sur les conditions de travail, l'organisation du travail, la qualité de vie au travail, ... Concernant le manque de lits, la CGT dénonce l'échec du transfert vers l'ambulatoire à marche forcée et rappelle que la capacité d'hospitalisation du CPN est bien trop faible. Il suffit de demander à l'UAUP le nombre de fois où ils se retrouvent en surnuméraire ... !

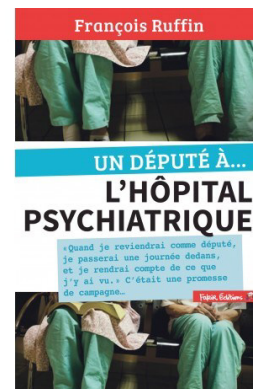


Conseils de cadeaux pour Noël

Ces 2 livres peuvent être achetés sur internet :

Le livre de Patrick Touzet
sur www.champsocial.fr

Le livre de François Ruffin sur
www.fakirpresse.info



N'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi sur Facebook

Vous pouvez retrouver la CGT du CPN sur Facebook :

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !

Page Messages Notifications Statistiques Outils de publication Paramètres Aide ▾

Psychiatrie sociale
CGT

CGT CPN LAXOU
@cgtpnlaxou

Accueil
À propos
Avis
Vidéos
Publications
Évènements

J'aime déjà ▾ Déjà abonné(e) ▾ Partager ... Envoyer un message

Écrivez quelque chose... Syndicat

L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour. Depuis sa création, le site comptabilise 39 942 visites et 104 888 pages parcourues. Faîtes passer le mot autour de vous !